

23 FÉVRIER

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg est convoquée par madame Julie Vignola, directrice générale et greffière-trésorière pour être tenue le jeudi 23 février 2023 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg. Cette séance portera exclusivement sur le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, pro maire
Monsieur Herman Dumont, conseiller
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Monsieur Jimmy Richard, conseiller
Madame Francine Michaud, conseillère

Est absent :

Monsieur Donald Harrisson, conseiller (ABSENT)

Les membres présents forment le quorum.

Madame Julie Vignola, Directrice générale et Greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron, pro maire.

2023-02-032 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le pro maire a fait lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Herman Dumont

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2023-02-033 ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Bergeron, pro-maire a fait la lecture du budget 2023 et du programme triennal 2023-2024-2025, et a donné toutes les explications;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Maurice Gagnon

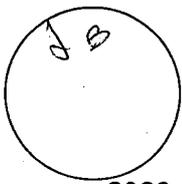
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le budget 2023 et le programme triennal de 2023-2024-2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE



23 FÉVRIER

2023-02-034 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Michaud

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

QUE la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

Jocelyn Bergeron

JOCELYN BERGERON
Pro-Maire

JULIE VIGNOLA
Directrice générale et greffière-trésorière

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron, pro maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jocelyn Bergeron

Jocelyn Bergeron, pro maire